

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 mars 2017

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 20 mars 2017, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Josiane Mouchet, Christian Trémoulet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Laurence Lassort, Bernard Meillasson, Denise Gignoux, Carole Dinger

Excusés : Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon), Cécilia Motta (pouvoir à Josiane Mouchet), Christophe Coste

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	14
Date de convocation du conseil municipal	13 mars 2017

Le maire ouvre la réunion à 19 h 04

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 13 février 2017

Page 3, sur le compte administratif du parking 2016, les dépenses d'investissement 2016 sont de 156 201,66 €

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Tarifs d'occupation du domaine public de la plage, été 2017

Le maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en concurrence l'emplacement dédié au stationnement d'un camion mobile de petite restauration, ainsi que le kiosque consacré à la vente d'articles de plage.

Deux candidats ont répondu à cette consultation :

-stationnement camion petite restauration : Madame Péguet, Excenevex, 3 050 € TTC annuels pour une durée de 3 ans.

-kiosque de vente d'articles de plage : Madame Perruchon, Excenevex, 1030 € TTC annuels, pour une période de 3 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public de la plage pour la saison d'été 2016 comme suit

1/Manège, trampoline, glissade gonflable: famille Boglioni, 6 000 € TTC pour la saison.

2/Minigolf: Le Vent des Sables, 600 € TTC la saison, durée de 2 ans (le locataire s'engage à remettre l'installation en état à ses frais avant fin mai 2017)

3/ Kiosque de vente articles de plage et autres: Michèle Perruchon, 1 030 TTC la saison, pour 2017-2018 et 2019 (l'implantation de la terrasse sera entreprise par la commune)

4/ Camion petite restauration, Madame Péguet, 3 050 € TTC la saison, pour 2017-2018 et 2019 (l'implantation de l'espace sera entreprise par la commune)

5/ Nadine Cheneval

-embarcations : 10 € TTC le m², par mois

-parasols et chaises longues : 991,41 € TTC la saison

6/ William Chalençon

embarcations : 10 € le m², par mois

7/ Terrasses pour petite restauration : 15 € TTC le m² par jour x 3 mois

8/ Loyer payé à la SARL Excenevex Plage (parking et mini-golf) : 3 000 € TTC

III/ Dates d'ouverture et tarifs du parking été 2017

Sur proposition des commissions « travaux-voirie-patrimoine » et « tourisme-environnement-embellissement », le conseil municipal

FIXE l'ouverture des parkings payants au 1^{er} mai 2017

Les paiements seront encaissés les weekend et jours fériés

CONFIRME les tarifs

Billet journée : 5 €

Carte de 7 jours non consécutifs : 25 €

Carte d'abonnement saison : 20 €

IV/ Dossiers de demande de subventions au Conseil départemental de Haute-Savoie

Le maire expose au conseil, que, comme chaque année, la commune doit déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil départemental

1/ Au titre du fonds de développement des territoires.

-Travaux de rénovation énergétique sur une salle communale, travaux pour 41 280 € HT (subvention 50%)

-Travaux de rénovation énergétique sur équipements touristiques, travaux pour 47 430 € HT (subvention 50 %)

-Sécurisation de voirie communale

2/ Au titre des amendes de police

Sécurisation de la rue de la Fontaine, accès au groupe scolaire, travaux estimés à 86 000 € TTC (subvention 10 000 €)

3/ Au titre du plan tourisme « lacs et montagnes »

Programme de travaux sur la rive du Léman : plage et débarcadère, travaux pour 104 000 €, (subvention 20%)

et il propose de les adresser au Conseil départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour et une abstention (Chrystelle Beurrier, Conseillère départementale, n'ayant pris part ni au débat ni au vote)

AUTORISE le maire à déposer ces dossiers au Conseil départemental.

V/ Portage foncier par l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF 74)

Avenant n° 1 à la convention du 9 novembre 2016

Le maire rappelle au conseil que la commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour réaliser l'acquisition des terrains propriété de la SCI du Hameau de la Tour :

lieu-dit La Tour, section A, n° 1199, 5310 m², non bâti, classé N et UBh au PLU avec deux emplacements réservés (ER 5 et 12)

en vue d'y aménager des logements aidés avec un bailleur social, ainsi qu'une crèche privée.

Dans sa séance du 9 septembre 2016, le conseil d'administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à ces acquisitions nécessaires au projet envisagé sous la thématique « équipements publics » générant d'un taux de frais de portage de 2,5 % HT.

Le conseil municipal a délibéré le 7 novembre 2016 pour valider cette opération et autoriser le maire à signer la convention correspondante liant la commune et l'EPF 74 pour une durée de portage de 10 ans.

Depuis, l'EPF, par délibération du 26 janvier 2017 a requalifié la thématique « équipements publics » en thématique « logements aidés avec opération comprenant 90 % de logements locatifs sociaux ».

En conséquence, le taux des frais de portage passe de 2,5 % HT à 1,67 % HT.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 9 novembre 2016, modifiant les modalités de portage comme suit :

La commune d'Excenevex s'engage à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage, et notamment :

-au remboursement de l'investissement réalisé par annuités constantes sur 10 ans (71 797,47 €, la première phase de remboursement intervenant un an après la date de signature de l'acte d'acquisition

-au remboursement annuel des frais annexes tels que les charges liées à la propriété du bien

-au règlement annuel des frais de portage, soit 1,67 % HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes

-coût d'acquisition 717 974,71 € TTC

-frais de portage 1,67 % sur 10 annuités 65 945,98 € HT, soit 79 135,18 € TTC

Total 797 109,89 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités d'intervention de portage et de restitution de l'EPF 74 pour l'acquisition du bien mentionné

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 9 novembre 2016 et tous actes nécessaires à la conduite du présent dossier

VI/ Acceptation d'un don

Le maire rappelle que Lateefa Bint Maktoum, princesse de Dubaï, avait exprimé cet automne la volonté de contribuer à l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants ouvert au public, par le versement d'un don de un million de dollars, volonté qu'elle vient de confirmer par courrier déposé en mains propres le 1^{er} mars 2017.

Il souligne que la princesse exprime que ce parc ouvert au public propose des jeux pour enfants et présente une dimension de création culturelle.

Après recherches de la propriété communale où pourrait prendre place un pareil équipement, le choix s'est porté sur le Pré Cottin au lieu-dit « Les Huches ».

Le maire rappelle que le conseil a décidé de se faire accompagner par le bureau d'études « Durabilis » en tant que maître d'ouvrage délégué, pour définir le contenu de l'aménagement et suivre sa réalisation.

Une consultation a été organisée auprès des bureaux d'études spécialisés, architectes, urbanistes, paysagistes, au terme duquel 3 candidats ont été retenus.

Un dialogue compétitif est en cours auprès de ces 3 cabinets d'architectes-urbanistes-paysagistes qui devront déposer leur projet final le 15 avril.

Dès lors, le conseil municipal choisira le lauréat qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la livraison du parc public de jeux pour enfants à dimension de création culturelle, du Parc du Pré Cottin.

Cette contribution de un million de dollars s'entend sans contrepartie, et sera affectée aux dépenses consacrées à l'aménagement du Parc du Pré Cottin, tel qu'envisagé.

Chrystelle Beurrier souligne la dimension culturelle et créative que la donatrice a voulu conférer à ce futur parc de jeux.

Le conseil municipal remercie la généreuse donatrice et lui exprime sa gratitude.

Vu le code général des collectivités territoriales, art L2242-1 et L 2241-4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accepter ce don de un million de dollars remis par Lateefa Bint Maktoum, princesse de Dubaï, dans le but de contribuer à l'aménagement du parc public de jeux pour enfants avec une dimension de création culturelle, dit « Parc du Pré Cottin », sans quelque contrepartie que ce soit

AUTORISE le maire à ordonner la recette correspondante au taux de change du jour sur le budget principal, article 7713, « libéralités reçues ».

VII/ Création d'emplois

Sur proposition de la commission « finances et personnel, il convient de procéder au recrutement de divers agents et de créer les emplois correspondants

1/ Rédacteur territorial du 15 mai au 30 juillet 2017, pendant la période de lissage avec le secrétaire général de mairie partant à la retraite.

2/ Adjoint technique territorial, à temps complet à partir du 1er avril 2017, affecté aux services techniques municipaux.

Cet agent pourra être affecté le cas échéant à la fonction d'agent de surveillance des voies publiques

3/ Deux adjoints techniques contractuels, pour exercer la fonction d'agent de surveillance des voies publiques, un du 1er mai au 31 août, un autre du 1er juin au 30 septembre.

4/ Pour faire face à des besoins de renforts saisonniers, 5 adjoints techniques contractuels: un pour 5 mois, un pour 4 mois, 2 pour 2 mois, un pour 1 mois, et ce en application des lois 83-634 du 13 juillet 1983, 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015

(Les saisonniers affectés à l'office de tourisme seront recrutés et gérés par l'office de tourisme d'Yvoire, le financement étant effectué par l'office de tourisme d'Excenevex).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer les emplois tels que présentés par la commission finances et personnels et

AUTORISE le maire à procéder aux formalités nécessaires notamment auprès du CDG 74, en vue du recrutement et à signer les contrats de travail correspondants.

VIII/ Voie verte, marché complémentaire

Christian Trémoulet, adjoint aux travaux, explique que l'exécution du chantier a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux imprévisibles.

Un marché complémentaire est donc proposé pour un montant de 111 412,49 € HT

Le maire souligne qu'une subvention de 50 % a été obtenue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE ce marché complémentaire tel que décrit

AUTORISE le maire à le signer

IX/ Modifications du PLU

1/ Le maire rappelle au conseil qu'une procédure de modification du PLU avait été entamée par la CCBC à la demande de la commune afin de rectifier une erreur de rédaction relative à la zone Nlt des Ellandes, (camping Les Cols Verts).

Le projet présenté incluait la totalité des zones Nlt.

Ainsi, la DDT d'Annecy a fait remarquer qu'il convenait de limiter les éventuelles modifications à certaines zones dédiées à l'activité camping.

2/ Le maire explique qu'il faut aussi modifier la distance par rapport à la limite des terrains pour la zone UBh du Hameau de la Tour, la portant de 4m à 3,5 m.

L'article L 153-9 du code de l'urbanisme, dispose qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme peut décider, le cas échéant, après accord de la commune concernée, de lancer ou d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de cette procédure de modification par la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération », ayant succédé à la communauté de communes du Bas-Chablais initialement compétente le 1^{er} janvier 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.521117 et L. 5214-16,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.151-1 à L.153-60,

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) n°2 de la Communauté de Communes du Bas-Chablais,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juillet 2015 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article L.5214-16 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2015 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Bas-Chablais,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016 relatif au débat portant sur les orientations générales du P.A.D.D ;

Vu la création de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération le 1^{er} janvier 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de confier à Thonon-Agglomération le lancement, la poursuite et l'achèvement de la modification du PLU telle que présentée par le maire

X/ Vote du budget primitif du cimetière pour 2017

Le maire présente le projet de budget primitif 2017, et répond aux questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

Fonctionnement dépenses et recettes : 9 089,12 €

Investissement dépenses et recettes : 18 171,63 €

XI/ Vote du budget primitif du parking 2017

Le maire présente le projet de budget primitif 2017, et répond aux questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

Fonctionnement dépenses et recettes : 128 000 €

Investissement dépenses et recettes : 85 405,30 €

XII/ Budget primitif de la base de loisirs 2017

Le maire présente le projet de budget primitif 2017, et répond aux questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

Fonctionnement dépenses et recettes : 429 969 €

Investissement dépenses et recettes : 558 910 €

XIII/ budget primitif principal 2017

Le maire présente le projet de budget primitif 2017, et répond aux questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

Fonctionnement dépenses et recettes : 2 507 423,50 €

Investissement dépenses et recettes : 2 754 247,85 €

XIV/ Vote du tableau des subventions

Chrystelle Beurrier, adjointe en charge des associations, présente le tableau des subventions pour 2017 tel qu'il a préparé en commission « vie associative-culture-sports »

Ailes anciennes de Haute-Savoie : 500 € (versement forfaitaire n°2)

Amicale des sapeurs-pompiers : 1 500 €

Club des aînés : 800 €

Comité lutte contre la grêle : 40 €

Mémoire du Léman, barque la Savoie : 200 €

MJC Douvaine : 360 €

OGEC collège Saint-François : 440 €

Tennis club Excenevex : 2 000 €

Artéria : 500 € (versement forfaitaire n°1)

Teenage Art : 500 € (versement forfaitaire n°1)

2P2R promenades VTT : 500 € (versement forfaitaire n°1)

Etablissements scolaires : 660 € (12 x 55 €)

Total : 8 220 €

NB : comité des fêtes, en attente régularisation des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Josiane Mouchet et Pierre Artique, n'ayant pris part ni au débat ni au vote)

ACCEPTE ce tableau des subventions tel que présenté pour 2017

XV/ Vote du taux des impôts locaux

Le maire explique au conseil que la communauté d'agglomération de Thonon entreprend une démarche d'unification des taux de fiscalité entre les communes anciennement membres de la CCBC, de la communauté de communes des Collines du Léman et de la ville de Thonon sur plusieurs exercices, ce qui devrait occasionner une augmentation des taux de l'intercommunalité.

Il rappelle que pour 2016, de façon à corriger cette augmentation, les taux communaux avaient été diminués, et il propose que ceux-ci ne soient pas augmentés pour 2017.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer comme suit les taux des impôts locaux pour 2017

taxe d'habitation : 11,89 %

taxe foncière bâtie : 14, 13 %

taxe foncière non bâtie : 33,81 %

XVI/ Urbanisme

1/ Déclarations d'intention d'aliéner

-HERGET Veit , A 751, 752, 743, Montolvet

-KARAMI Georges et DOS SANTOS Ana, A 958, Champ de la Grange

-LES TERRASSES DU LEMAN, A 1447, 1590, 1610, 1591, rue Verdaine et route du Lac

2/ Déclarations préalables accordées

-SCI BOURBON

HUSSON Jean-Louis isolation par l'extérieur, bardage, volets roulants, Montolvet

-BOOTH Grégory, clôture, Route d'Yvoire

-QUIBLIER Philippe, s/c SALIBA Géomètre, division en vue de construire, La Vigne

-CECHOWSKI Tony, portail, chemin de la Fontaine Pourrie

3/ Déclaration préalable refusée

-SAS DYB – MOUCHET Benjamin, Kiosque de vente transportable et démontable, La Plage

4/ Permis de construire accordé

-SCEA PARC AVICOLE GAUD, construction de 4 bâtiments avicoles , Cérézy

5/ Transfert de permis de construire refusé

-SOBCZYNSKI Geoffrey

XVII/ Questions diverses

1/ Carole Dinger

a/ rappelle la dangerosité du croisement de la rue des Ecoles et de la rue de la Fontaine où les conducteurs ne respectent pas le signal « stop » arrêt obligatoire malgré la signalisation verticale et horizontale.

Une réflexion spécifique sera réalisée afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des scolaires.

b/ demande quelle est la durée d'aménagement de la rue de la Fontaine.

Christian Trémoulet l'informe que, selon la durée du chantier des immeubles Icade et de l'implantation du groupe scolaire, les travaux de la rue de la Fontaine seront achevés fin 2017 ou début 2018

2/ Chrystelle Beurrier

a/_expose les modalités d'organisation de la surveillance-gardiennage du domaine de Rovorée, propriété du Département et du Conseil du Littoral, située sur Excenevex et Yvoire, pour cet été 2017.

Des agents saisonniers vont être embauchés pour juillet-août, et le Conseil départemental envisage de solliciter les communes pour une aide éventuelle en avant et arrière saison, sous la forme de visites ponctuelles effectuées par des agents communaux.

Une convention pourrait être proposée pour ce faire.

b/ avec Christian Trémoulet, elle relate les conclusions de la réunion tenue à la salle du Léman avec les familles des élèves accueillis à la rentrée scolaire 2017-18 au collège de Margencel.

Ils regrettent que seules 2 familles soient venues échanger avec les 8 représentants des collectivités et administrations concernées.

3/ Laurence Lassort informe qu'une étagère à lire a été installée sous le lavoir de Chevilly, en vue de mettre à disposition gratuitement des livres à emprunter.

Elle annonce aussi que des permanences de prêt de livres seront tenues les mardis après-midi à la salle du Léman par des membres bénévoles de l'association « Le Jardin des Livres », en cours de constitution, ayant pour but -entre autres- d'animer la future bibliothèque d'Excenevex.

4/ Philippe Delerce présente une cartographie des itinéraires qui seront proposés aux participants à la journée propreté du dimanche 9 avril, dès 9h.

Pierre Artique souhaite que les élu-e-s soient nombreux-ses à participer à cette manifestation.

5/ Roger Béchet rappelle la demande de sécurisation du secteur des Genévriers formulée par son président Claude Fradet. Le maire précise que ce dossier est à l'étude, une réponse sera faite rapidement.

6/ Bernard Meillasson

a/demande que quelque chose soit entrepris pour inciter les cavaliers empruntant la voie verte à ramasser les crottins des chevaux.

b/ signale que Pierre Guyon souhaite le rétablissement du lampadaire situé au-dessus des Cydex.

7/ Le maire

a/ fait état d'une demande émanant du centre de première intervention Excenevex-Yvoire concernant la mise à disposition d'un dortoir pour permettre aux pompiers volontaires non domiciliés sur la commune d'effectuer les permanences de nuit.

b/ annonce que le Firelake initialement prévu le 1^{er} week-end de juillet a été annulé par son organisateur, la société OSV, pour défaut de participants économiques.

c/ présente un projet d'organisation par un prestataire britannique de croisières de luxe sur le Léman au départ d'Excenevex pour l'année 2018. (restauration 3 étoiles, excursions personnalisées, etc.).

Une péniche de 38 m de long actuellement sur le canal de Bourgogne serait spécialement aménagée en 8 cabines de luxe et acheminée sur le Léman pour être amarrée sur le débarcadère d'Excenevex que la commune louerait au prestataire.

A ce jour, la DDT 74 n'a pas donné d'avis défavorable, et Thonon-Agglomération (Symasol) ne relève pas d'impact négatif sur la zone Natura 2000 .

8/ Constitution des commissions thématiques au sein de Thonon-Agglomération

- Finances, politique contractuelle, budgets, mutualisation des services, dématérialisation
- Aménagement, PLUi : Chrystelle Beurrier
- Affaires sociales : Josiane Mouchet
- Politique culturelle et sportive : Laurence Lassort, Roger Béchet
- Mobilité : Bernard Meillasson
- Développement économique, tourisme : Pierre Fillon (co-président)
- Environnement : Carole Dinger
- Travaux, gestion du patrimoine : Christian Trémoulet
- Assainissement et eau : Pierre Artique
- Déchets : Denise Gignoux
- Gestion et patrimoine communautaire

9/ Agenda

- mercredi 22 mars, 17h, première CAO bloc sanitaires n°2
- vendredi 31 mars, 11h, seconde réunion CAO bloc sanitaires n°2 : choix des entreprises
- mardi 4 avril, 18h, commission d'urbanisme
- mercredi 5 avril, 18h, CA CCAS, réunion budgétaire
- vendredi 7 avril, 14h, commission des impôts directs
- dimanche 9 avril, dès 9h, journée propreté
- lundi 10 avril, 19h, conseil municipal (municipalité vendredi 31, 14h30)

- dimanche 23 avril, 8h-21h, premier tour élection présidentielle
- mercredi 26 avril, commission du choix du maître d'œuvre en vue de l'aménagement du Parc du Pré Cottin
- dimanche 7 mai, 8h-21h, second tour élection présidentielle
- lundi 8 mai, 11h, cérémonie Victoire 1945
- mardi 9 mai, 19h, conseil municipal (municipalité vendredi 28 avril, 14h30)
- samedi 13 mai, inauguration de la voie verte et pose de la première pierre du groupe scolaire
- dimanche 11 juin, 8h-21h, 1^{er} tour élections législatives
- dimanche 18 juin, 8h-21h, second tour élections législatives

La séance est levée à 22h50

La secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 20 mars 2017